

CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE DE GÈNES

---

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

---

COMPTE-RENDU PROVISOIRE STÉNOGRAPHIQUE

---

Le 3 Mai, 1922

GENOVA  
STABILIMENTO FRATELLI PAGANO  
1922



COMPTE-RENDU PROVISOIRE STÉNOGRAPHIQUE  
DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

---

PALAZZO SAN GIORGIO — 3 MAI 1922

CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE  
GÈNES - 1922

COMPTE-RENDU PROVISOIRE STÉNOGRAPHIQUE  
DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

PALAZZO SAN GIORGIO

Le 3 Mai 1922, à 10 heures

Le **Président** - *parle en italien*:

Par application de l'article 12 du règlement de l'Assemblée, je déclare, aucune observation n'ayant été faite au procès-verbal de la première réunion plénière, que ce procès-verbal est considéré comme définitivement adopté.

\* \* \*

Messieurs,

La Conférence, lors de sa première séance plénière, a décidé de commencer aussitôt ses travaux et de constituer immédiatement ses commissions. Trois commissions de nature plus particulièrement technique ont ainsi, vous le savez, été créées; c'est entre ces trois commissions que se répartissaient les différentes questions d'ordre technique prévues dans l'ordre du jour adopté à Cannes; la 2ème Commission de la Conférence était chargée des questions financières, la 3ème avait pour domaine les questions économiques, et la 4ème devait s'occuper des transports.

De ces trois commissions, deux ont actuellement achevé leurs travaux et vous ont présenté leur rapport: la Commission financière et la Commission des transports. C'est sur ces rapports, ainsi que sur les projets de résolutions qu'ils contiennent, que la Conférence est appelée à délibérer aujourd'hui.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de retracer ici les grandes lignes des conclusions auxquelles ces Commissions sont parvenues. Vous les connaissez tous. Les textes qu'elles vous présentent sont sous vos yeux. Je désirerais seulement, en quelques mots, essayer de dégager l'esprit qui a inspiré leur travail et la part que leur oeuvre apporte à la tâche générale de la Conférence.

L'ordre du jour de la Commission financière portait sur des problèmes qui préoccupent à coup sûr, et qui passionnent même singulièrement l'opinion publique. Le besoin de crédit d'un grand nombre de pays, la crise des changes, la fluctuation de la valeur des monnaies, sont pour tous le signe le plus apparent de la crise générale dont souffre l'Europe. C'est l'urgence de trouver un remède à cette crise qui a été le motif premier de la réunion de cette Conférence.

Prenant l'une après l'autre les diverses questions, dans la mesure où leur solution propre ne dépendait pas de la solution des grands problèmes politiques qu'il ne lui appartenait pas d'envisager, la Commission financière me semble s'être bornée sagement à exposer les mesures qui, appliquées avec continuité, permettront peu à peu des progrès, progrès sans doute peu hâtifs, mais efficaces.

Mettant à profit les résolutions adoptées par la Conférence financière de Bruxelles qui, sur bien des points, ont servi de base à ses propres travaux, la Commission envisage tour à tour les problèmes de la monnaie, des changes et des crédits.

La Commission des transports se trouvait en présence d'une série de problèmes des plus importants et des plus urgents. Sans un rétablissement des facilités de transport ramenant des conditions au moins aussi favorables que celles d'avant-guerre, on ne saurait espérer que l'Europe puisse surmonter la crise actuelle.

Des causes matérielles, et à la fois, si j'ose dire, des causes d'ordre politique, risquent d'empêcher ce rétablissement. Aussi a-t-il paru indispensable à la Commission des transports de prévoir, en même temps, les moyens de permettre

peu à peu la reconstitution matérielle proprement dite des moyens de transport en Europe, et les principes de réglementation internationale susceptibles, sans porter atteinte à la souveraineté des Etats, de prévenir des dissentiments capables de troubler la bonne organisation des transports internationaux.

Il ne m'appartient pas d'entrer dans des détails qui pourront être mieux exposés par les Présidents des Commissions. En ce qui me concerne, je n'hésite pas à dire, Messieurs, que nous pouvons nous féliciter grandement, dans l'état présent de nos travaux, de la tâche menée si rapidement à bien par deux de nos Commissions techniques. En peu de semaines, elles ont réussi, dans les problèmes de leur compétence, à réaliser un accord sur des résolutions précises.

Elles ont montré par là que, malgré les difficultés des problèmes d'un autre ordre, les hommes de bonne volonté de toutes les nations réunies ici étaient prêts à s'entendre en toute bonne foi. Cet accord est de bon augure pour la suite de nos travaux et pour la solution des problèmes politiques à laquelle nous consacrons tous nos efforts, en vue d'atteindre le rétablissement de la confiance mutuelle et d'une coopération féconde entre nos diverses patries.

La Conférence répond ainsi aux fins qu'elle s'est assignées. Une assemblée qui aborde les plus graves questions internationales ne peut aboutir que si tous ses membres sont fermement résolus à créer une atmosphère d'entente permettant d'étudier les intérêts des peuples dans un esprit d'équité et de justice absolues.

Ces conditions sont réalisées à la présente Conférence : c'est ainsi, qu'objet de l'attention du monde entier, elle est entourée d'espérances grandissantes et elle ne doit manquer de répondre à la confiance qui lui est accordée. Cette confiance constitue pour nous une force précieuse dont il importe que nous tirions parti dans la mesure du possible. Notre réunion doit donner une haute leçon et éclairer de son exemple tous les peuples ; l'œuvre de reconstruction à laquelle ils aspirent sera d'autant plus rapide et plus féconde, que la sérénité et l'équilibre de tous les esprits démontreront ici que nous sommes prêts à surmonter les difficultés inhérentes aux problèmes soumis à notre examen.

Les travaux accomplis jusqu'ici montrent de la manière la plus claire et la plus sûre que l'œuvre de la Conférence s'est poursuivie dans

cette communion d'intentions et sous l'empire de cette discipline spontanée.

Nous pouvons donc continuer nos travaux avec foi et sérénité.

\*  
\*  
\*

Je donne la parole au Président de la Commission financière.

Sir **LAMING WORTHINGTON-EVANS** (Empire Britannique) - *parle en anglais* :

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous proposer l'adoption du rapport de la Commission financière qui a été nommée par cette grande Conférence dans sa première séance. Le rapport lui-même, à la première page du document que vous avez sous les yeux, expose l'activité des différentes commissions et comités d'experts institués pour examiner en détail les différentes questions importantes que la Commission financière a eu à connaître. Les résolutions arrêtées par cette Commission et que la Conférence est priée d'adopter constituent un code financier qui n'est pas moins important aujourd'hui pour le monde qu'a été le code civil de Justinien.

Les institutions de Justinien ont servi de base à la jurisprudence, non seulement d'une grande partie de l'Europe, mais du monde lui-même. Ici, à Gênes, se sont rassemblés des experts financiers et économistes connus chacun dans son pays comme faisant autorité sur les sujets que nous traitons. En mettant en commun leur expérience, en passant en revue la situation de l'Europe, et après avoir discuté ce qui est possible dans les circonstances actuelles, ils se sont mis d'accord sur une série de résolutions qui serviront de guide et, je l'espère, de code destiné à être suivi et observé de la même manière que les lois de Justinien.

L'Italie a posé les bases du droit civil sur lesquelles Napoléon a édifié son oeuvre. Nous pouvons également espérer qu'en Italie, sur le code même qui a été établi à Gênes, la reconstruction économique et financière de l'Europe pourra se baser et être poursuivie.

Nulle ville n'aurait pu être mieux désignée que Gênes, nul endroit n'aurait pu être mieux choisi que le Palais San Giorgio où fut fondée la première banque internationale et où les premiers instruments de crédit, lettres de change et chèques furent inventés. Aucun endroit n'était mieux ap-

proprié pour permettre de formuler, sous une forme autorisée, ces principes sur lesquels le crédit de l'Europe peut être restauré et le libre échange des produits de l'habileté et du travail de l'homme peut être rendu possible, en dehors des frontières nationales.

Je me permets de penser que la Commission financière a accompli une grande oeuvre. Quel était le problème ? Trouver un remède au dérangement dans le crédit, auquel l'interruption du négoce, la dépression du commerce et le chômage dont souffre le monde, sont dus en grande partie. Il était nécessaire de reconnaître, dès le commencement, que la maladie était profonde et qu'elle s'était emparée du malade trop fortement pour qu'une guérison fût possible. Les résolutions qui ont été adoptées ne prétendent pas apporter cette guérison. Elles ne font que montrer la voie. Elles marquent une étape. Il est instructif de les comparer aux résolutions intervenues à la Conférence financière, tenue à Bruxelles en 1920. Certaines de ces résolutions font écho à celles de Bruxelles, et, quand bien même il serait utile de répéter des principes qui sont sains en eux-mêmes, l'univers aurait été désappointé, et à bon droit, si Gênes s'était contentée de faire écho à ce qui a été dit auparavant.

Vous me permettrez d'exposer les éléments essentiels des résolutions présentées. Les maux que nous avons à examiner sont les fluctuations dans les cours intérieurs, les oscillations dans les changes extérieurs, et les obstacles qui en résultent sur le chemin des crédits internationaux. La circulation, les changes et le crédit dépendent intimement l'un de l'autre, si bien que les remèdes proposés peuvent être contenus dans un seul rapport. A moins que la circulation d'un pays n'ait une stabilité raisonnable, il est impossible de mesurer ou la valeur du travail ou ses produits. Il est impossible d'échanger ces produits quel qu'en soit le besoin, contre ceux d'autres pays sur une base d'affaires, sur une base commerciale, sauf dans les limites d'un système d'échange, de troc. Le premier objectif de la Commission a été de recommander les moyens de stabiliser les valeurs des situations monétaires. Dans la première résolution, on reconnaît la stabilité comme besoin essentiel à la reconstruction économique de l'Europe. Le rapport recommande d'adopter l'or comme étalon commun, mais on reconnaît que ce n'est pas possible immédiatement, et on donne l'avis que l'établissement d'un

étalon d'or soit déclaré comme étant l'objet ultime et qu'un programme soit dressé pour réaliser cet objectif.

Il faut d'abord examiner sérieusement les obstacles. Le principal est évident : tant qu'il est possible d'augmenter indéfiniment une circulation, il ne peut pas y avoir de valeur stable ; il est donc essentiel que le débit des billets de banque soit limité et que la dépense annuelle de tous les Etats soit équilibrée au moyen des impôts. Le véritable remède est la réduction des dépenses des Etats jusqu'au point où l'on peut y faire face par des impôts payés sur le revenu. Mais il se peut que ce remède soit, pour le moment, impossible à appliquer, et le rapport reconnaît, en effet, qu'à titre d'expédient temporaire, on peut avoir recours à des emprunts extérieurs.

L'obstacle suivant est la grande dépréciation dont souffrent certaines circulations. La stabilité, cependant, ne dépend pas d'une parité absolue avec l'étalon. Il se peut que l'orgueil national fasse obstacle à l'adoption d'une parité, mais le rapport insiste et montre qu'il est essentiel pour un pays d'adopter la stabilité dans la valeur de sa circulation. C'est une erreur de supposer que le retour à l'étalon or résoudra toutes les difficultés, ou que c'est seulement dans les pays où l'inflation continue, et où la circulation est dans un état d'effondrement, qu'il existe un sérieux problème monétaire à résoudre.

En réalité, dans les pays à circulation saine, il y a des problèmes aussi formidables à régler. Depuis la guerre, le prix des denrées a souffert des fluctuations, non seulement dans les pays d'Europe utilisant le papier-monnaie, mais aussi aux Etats-Unis, avec leur circulation d'or.

On est d'accord, généralement, parmi les experts, pour penser qu'une des causes les plus importantes de la dépréciation du commerce et du chômage est la baisse des prix qui s'est produite depuis deux ans.

Dans les résolutions qui ont été votées dans le domaine de la circulation, on incorpore le principe qui consiste à empêcher des fluctuations exagérées dans le pouvoir d'achat de l'or et, par conséquent, également dans le pouvoir d'achat des circulations basées sur l'or. Si l'on peut mettre cette politique en pratique, les changements de prix qui ont créé des conditions si défavorables dans le commerce, aussi bien en Amérique que dans l'Europe occidentale, deviendront moins fréquentes et moins violentes.

Dans ce cas, la réglementation des prix veut dire la réglementation du crédit. L'expérience aussi bien de la Banque d'Angleterre que du Federal Reserve Board des Etats-Unis depuis la guerre, a démontré, de nouveau, combien les prix sont sensibles aux conditions de crédit. Ainsi, le pouvoir d'influencer les prix et la responsabilité de faire usage de ce pouvoir appartiennent aux grandes banques centrales.

Dans une politique de circulation, elles sont l'intelligence qui dirige, et par conséquent, la première mesure pratique à prendre sera la réunion de ces banques centrales qui doit être convoquée par la Banque d'Angleterre.

On peut espérer que les résultats de cette assemblée seront une coordination de la politique de crédit d'un bout à l'autre du monde, qui permettra aux grandes banques de rendre plus stable le niveau général des prix. Mais cette politique suppose le retour général à un étalon d'or. Néanmoins, en attendant cette réalisation, la coopération des banques centrales peut faire beaucoup pour introduire la stabilité et la confiance dans les affaires.

D'une part, dans les pays qui souffrent du chômage, les commerçants pourront faire des projets d'avenir, dans l'espoir que les marchés ne seront plus troublés par des contractions soudaines ou des expansions malsaines dans le pouvoir d'achat de leurs clients. D'autre part, les pays qui prendront les premières mesures pénibles pour regagner le contrôle de leur circulation, en équilibrant leur budget, seront assurés que leurs plans ne seront par bouleversés soudainement par des orages de crédits ayant leur origine dans les pays à circulation saine.

Cela facilitera le rétablissement des conditions pour l'échange des transactions commerciales, même dans les pays qui souffrent et qui pourront ainsi revenir à des conditions normales. La politique inhérente à ces résolutions pourrait être considérée comme suffisamment définie par les résolutions elles-mêmes, néanmoins, la Commission financière a indiqué une autre mesure qui permettra de mettre cette politique à exécution. Elle a suggéré qu'il y ait une convention internationale et elle a remis à la réunion des banques centrales le soin d'examiner et d'élaborer un projet technique pour une convention de ce genre.

Ce projet se base sur les méthodes les plus

modernes et les plus scientifiques pour économiser l'or comme moyen de circulation.

Je devrais ajouter ici que le principe de stabilisation de l'achat de l'or est le complément nécessaire de ce projet. Une invitation a été adressée aux Etats-Unis pour qu'ils viennent collaborer à cette oeuvre. En vérité, sans la coopération américaine, ces propositions ne peuvent pas être mises à exécution.

L'Europe, même avec l'assistance du Japon et d'autres pays en dehors de l'Europe qui usent de l'étalon or, ne pourrait stabiliser le pouvoir d'achat de l'or, si elle se voyait dans la nécessité de continuer à faire face à des fluctuations provenant d'une zone qui emploie de l'or, aussi vaste que celle des Etats-Unis, car les Etats-Unis, à peu de chose près, renferment la moitié de la circulation d'or de l'univers.

Mais l'Amérique elle-même a grandement souffert de l'instabilité dans la valeur de l'or et c'est un domaine où elle peut rendre des services précieux sans se laisser conduire à des difficultés d'ordre politique et sans qu'on lui demande de faire des sacrifices. Mais la coopération entre les banques centrales que nous espérons ne peut pas être formulée dans un règlement rigide. Cela ne conviendrait pas aux méthodes et aux traditions des différentes banques centrales européennes, pas plus qu'au Federal Reserve Board lui-même.

Ce qui est envisagé, c'est un échange continu d'idées qui permettra à chaque banque centrale de mener sa politique de crédit avec une parfaite connaissance de la politique de ses associés. Tout cela permettra de se mettre d'accord pour réaliser une stabilisation générale.

Ces résolutions forment un code. Les éléments essentiels sont la limitation de l'émission de papier, la fixation d'une parité avec l'or, l'économie de l'emploi de l'or et la coordination de la politique de crédit, de manière à empêcher les fluctuations dans la valeur de l'or. Tel est le code de Gênes.

Sur la question des échanges, on reconnaît généralement que leur stabilisation est une section du problème de la circulation; étant donné la stabilité dans la valeur intérieure de la monnaie, la stabilité des changes s'en suivra.

Les résolutions qui traitent des questions de change se limitent par conséquent à cette partie du sujet qui ne chevauche pas sur les autres résolutions.

La première recommandation répète et élabore ce qui a été fait à la Conférence de Bruxelles contre le contrôle artificiel des opérations de change, mais un intervalle doit s'écouler avant que la stabilisation du change au moyen de la circulation puisse être réalisée; et, en attendant, en vue de mitiger les effets nuisibles des fluctuations des changes, la Sous-commission des changes a ajouté une proposition utile de manière à apporter une amélioration technique dans le marché des changes qui, en facilitant l'achat et la vente, limitera les risques du change qui interviennent si sérieusement dans le libre jeu du commerce.

Les autres résolutions traitent des crédits. Quand les circulations auront été stabilisées, et les échanges libérés de fluctuations désordonnées, les capitaux de placement pourront être envoyés librement des pays où il y a un excédent de capacité de prêt, vers les pays qui ont besoin de secours extérieurs.

Le capital cherchera un rendement suffisant aussitôt que les conditions normales seront établies.

Nos résolutions exposent les conditions et font remarquer les mesures nécessaires en vue de les obtenir.

La résolution finale recommande que les gouvernements représentés à cette Conférence appuient l'établissement et facilitent les opérations d'un Consortium central international et de syndicats nationaux qui lui seraient affiliés.

On a déjà fait beaucoup de progrès dans ce sens. Douze des Gouvernements représentés se sont engagés, sous réserve de l'approbation de leur Parlement, à instituer des Syndicats nationaux et à assurer la souscription du capital nécessaire. Le capital total à souscrire dans la monnaie des différents pays sera l'équivalent de 20.000.000 de livres sterling. Ce capital sera placé sous la direction du Consortium central international qui sera enregistré sous le régime des lois des Compagnies britanniques et dirigés par un conseil d'administrateurs où seraient représentées des Compagnies nationales affiliées.

L'objet principal de ce Consortium sera de procurer des facilités financières et techniques pour la reconstruction de l'Europe. Il coopérera avec les institutions qui existent sans essayer de créer un monopole, encouragera les oeuvres d'initiative publique et leur progrès, dans les pays dont les conditions offrent une sécurité suffisante pour l'entreprise productive.

On peut penser que le capital est insuffisant

et l'on ne doit pas oublier que derrière les syndicats nationaux se trouvent les vastes ressources de ces pays dont les entreprises spécifiques peuvent être approuvées et appuyées et peuvent recevoir une aide financière de la part du Consortium international.

Je me permets de penser que les résolutions qui sont recommandées à cette Conférence méritent d'être acceptées.

La Commission financière les a adoptées après avoir écouté les avis des experts les mieux connus et qui ont une expérience et une réputation mondiales.

Les résolutions contiennent des propositions pratiques dont l'exécution est immédiatement possible; d'autres devront être ajournées mais, tôt ou tard, elles seront mises à exécution. Les obstacles qui s'opposent maintenant à l'échange financier et industriel entre les peuples du monde tendront à disparaître et les capitaux recommenceront à affluer, de sorte que les produits du travail seront librement échangés.

**Le Président - parle en italien :**

Je déclare la discussion ouverte et je donne la parole à M. Picard, délégué de la France.

**M. PICARD (France) - parle en français :**

Je prends ici la parole parce que j'ai représenté la Délégation française au sein de la Commission financière, et que cette Délégation a donné son adhésion aux recommandations qui sont soumises à la Conférence.

Je pense devoir expliquer pourquoi nous avons donné cette adhésion en l'accompagnant d'ailleurs de certaines observations qui sont consignées aux procès-verbaux des Sous-commissions des Monnaies, des Changes et des Crédits.

Les recommandations qui vous sont proposées sont de deux ordres; les unes ont une valeur éternelle, et constituent des grands principes sur lesquels doit reposer l'économie financière des pays; les autres concernent des mesures temporaires que justifie la situation présente de l'Europe et nous pouvons ajouter du monde entier.

Quelques personnes ont souri du rappel des principes monétaires; elles ont dit qu'il ne s'agissait pas d'instituer ici un cours de morale, mais de proposer des solutions pratiques.

Ces personnes méconnaissent que la morale a une portée pratique; elles ont grandement tort. Si l'on veut consolider ou reconstruire un édi-

fiçe, il faut s'assurer d'abord que les fondations en sont solides; or les fondations de toute construction monétaire ou financière sont d'ordre moral.

Mesurer ses dépenses normales à ses ressources normales; faire honneur aux engagements contractés; régler ses débiteurs avec une monnaie qu'on ne déprécie pas au moment même où on l'utilise parce qu'on la crée d'une manière factice à l'aide d'une imprimerie trop rapide; et, pour obtenir de tels résultats, ne négliger aucun effort, aucun sacrifice: ce sont là des principes qu'il est bon de rappeler dans cette glorieuse et antique cité génoise, dont la prospérité a été fondée sur le commerce, c'est à dire sur le respect mutuel des signatures données ou des paroles échangées. Il est bon de les rappeler dans cette enceinte même qui abrita, comme vient de le dire Sir Laming Worthington - Evans, une des plus illustres banques du monde, gardienne pendant cinq siècles de ces grands principes de morale financière.

Votre Commission ne s'est pas bornée à cet exposé théorique, si essentiel qu'il fût. Elle n'a pas voulu encourir le reproche que notre fabuliste La Fontaine adresse à ce maître d'école qui, voyant un jeune enfant se noyer, lui faisait docement une leçon sur les causes et les conséquences de son imprudence, et négligeait de lui tendre d'abord une main secourable pour l'amener sur la rive.

Votre Commission a tendu la main à ceux qui ont besoin de secours; la Délégation française s'est associée aux deux séries de mesures pratiques qu'elle propose.

La première consiste en une étude entreprise par les banques d'émission des moyens propres à mettre quelque stabilité dans les mouvements désordonnés des changes.

Le programme soumis pour cet objet à la réunion des banques est vaste; il ne comporte pour elles aucune adhésion préalable aux systèmes envisagés; mais quelques-uns d'entre nous ont estimé que le rapport des experts économistes présenté à la Sous-commission des Monnaies paraissait exposer avec trop de rigueur certaines théories. Non ne l'avons pas caché, et nous ne retirons rien de ce que nous avons dit à ce sujet.

Ce programme constitue un plan d'études pratiques, que les techniciens des banques d'émission auront à mettre au point, avec toute

l'indépendance que votre Commission a entendu respecter dans ces banques.

Je ne doute pas que ces études aboutissent à des réformes utiles dont l'heureux effet ne tardera pas à se faire sentir.

Nous avons également donné notre adhésion au projet de Consortium international, en faisant observer que sa mise en pratique se trouvait subordonnée, dans certains cas, à des autorisations spéciales: nous avons eu la satisfaction d'apprendre qu'un grand nombre d'Etats sont désireux d'apporter leur concours à cette entreprise.

La Délégation française tient à remercier, en terminant, les Présidents de la Commission financière, Sir Robert Horne et Sir Laming Worthington-Evans, de l'aimable et active autorité avec laquelle ils ont dirigé nos travaux.

Si la Commission ne vous soumet pas des recommandations pouvant mettre fin, en 24 heures, aux difficultés monétaires et financières actuelles, ce n'est pas faute d'études sérieuses, ni de sage direction, c'est parce qu'en réalité, il n'y a pas de baguette magique qui puisse dispenser l'humanité de l'effort et du travail.

**Le Président - parle en italien:**

Je donne la parole à M. Schanzer, délégué de l'Italie.

**M. SCHANZER (Italie) - parle en français:**

Messieurs,

M. le Président de la Conférence a résumé les travaux de la Commission technique et M. le Président de la Commission financière a illustré et commenté d'une manière très efficace et intéressante les résolutions qui sont soumises à l'approbation de cette Assemblée.

Sans doute, ces résolutions dans leur ensemble constituent un système complet et logique en vue de l'assainissement de la situation financière en Europe. Cette situation a été profondément troublée; il ne pouvait pas en être autrement, vu les conséquences de la guerre. Nous connaissons tous les maux qui nous affligent et nous avons tous la conception exacte des dangers qui nous menaceraient si nous ne réussissions pas dans le plus bref délai possible à employer les moyens les plus énergiques pour assurer le retour à la vie économique normale.

Eh bien! les techniciens ont tracé la voie à nos efforts. Ils nous ont indiqué les moyens dont nous devons nous servir pour sortir de la dan-



gereuse situation présente et pour éviter, dans un avenir prochain, des calamités peut-être plus grandes encore et plus douloureuses que celles dont nous avons souffert jusqu'ici.

Mais c'est aux hommes d'Etat, c'est à nous tous, Messieurs, de faire l'effort nécessaire pour sortir de cette situation et pour nous sauver; c'est à nous tous d'avoir assez de décision, de fermeté et de volonté pour appliquer dans la pratique les sages préceptes des experts techniques et de la Commission financière. Je veux dire par là qu'au fond du problème financier il y a un problème moral, un problème politique.

On nous recommande d'équilibrer les dépenses publiques et de ne pas avoir recours à l'ouverture de nouveaux crédits sans contrepartie. On nous conseille la compression des dépenses. Mais est-ce que la compression des dépenses n'est pas surtout un problème moral? La compression des dépenses signifie la limitation des besoins, elle signifie la renonciation aux prétentions et aux revendications excessives et trop égoïstes des individus, des groupes et des classes sociales qui tous réclament des améliorations à leur situation. Il en dérive des conditions qui augmentent les dépenses publiques et ces augmentations ne peuvent pas être contrebalancées par l'augmentation des impôts qui se heurtent à des limites naturelles et insurmontables,

De plus, Messieurs, il faut noter que, dans beaucoup de pays, après la guerre, au lieu de sentiments d'une plus grande austérité, se sont manifestées des tendances au luxe, à la jouissance, à la dissipation, surtout dans les classes supérieures qui devraient donner aux autres classes sociales l'exemple de la modération et d'une juste appréciation des nécessités vitales des Etats et de la société.

Mais nous devons considérer aussi et principalement le côté politique du problème. L'équilibre de nos budgets, indispensable pour éviter l'inflation fiduciaire et la dévaluation de la monnaie, dépend en grande partie de l'orientation générale de la politique de chacun de nos Etats. C'est seulement et uniquement une politique de paix, de solidarité et de collaboration entre les nations qui peut nous conduire à cet équilibre des budgets que les experts de la Commission financière indiquent justement comme la condition essentielle et fondamentale de tout assainissement financier.

Permettez-moi, à ce propos, Messieurs, de

rappeler les tendances de la politique italienne après la guerre, de rappeler les efforts faits par le peuple italien pour surmonter les énormes difficultés financières que la guerre lui a laissées en héritage.

Notre effort tributaire a été vraiment considérable. Nos impôts atteignent, aujourd'hui, un chiffre six fois plus élevé que celui d'avant-guerre; nos impôts directs, particulièrement, sont aujourd'hui neuf fois ce qu'ils étaient avant la guerre. Le *déficit* de notre budget qui, il y a encore trois ans, était de 24 milliards de liras se traduit par 3 milliards. Nous avons réduit notre armée à 200.000 hommes seulement. Nous avons envisagé le problème de la réduction des dépenses, non seulement comme un devoir envers nous-mêmes, mais aussi comme un devoir envers les autres nations dont l'intérêt et la prospérité sont intimement liés à la santé financière et économique de chacun des membres qui composent la société internationale.

Je crois donc pouvoir dire que l'Italie a déjà montré par son oeuvre politique et législative et par les lourds sacrifices imposés à ses contribuables qu'elle se rend parfaitement compte des devoirs de l'heure présente. Nous n'avons pas encore réussi à équilibrer complètement notre budget, mais nous ne nous arrêterons pas dans la voie des sacrifices nécessaires et des réductions de dépenses tant que le but auquel nous tendons de toutes nos forces ne sera pas atteint.

J'ai rappelé les efforts faits par l'Italie, mais je sais bien, Messieurs, que dans d'autres pays des efforts semblables ont été déployés. Il faut désormais que la rivalité entre nous ne soit plus une rivalité de dépenses plus ou moins infructueuses ou dangereuses, mais une rivalité d'économie et de sagesse. Et c'est là la conclusion que je désirais donner à mon discours.

Jc crois, Messieurs, que nous devons considérer le précieux travail qui nous a été présenté par la Commission financière comme la préface de l'oeuvre que nous devons accomplir dans le domaine politique. C'est une grande et noble tâche qui nous attend; les yeux du monde sont fixés sur nous pour voir comment nous allons nous en acquitter. Le monde attend de nous la pacification des esprits, la création de garanties nouvelles plus solides pour le maintien d'une paix durable, le rétablissement de la confiance entre les peuples, pour rendre possible la reprise d'une collaboration économique mondiale. Eh bien, c'est à la réalisation de ces fins si élevées que doit

tendre notre effort commun ; sinon les recommandations de la Commission financière ne seraient que de vaines exhortations.

Permettez-moi, Messieurs, de finir sur une note de sincère optimisme. Réunis à Gênes depuis quelques semaines seulement, nous avons déjà participé à des discussions extrêmement intéressantes et délicates, et nous avons déjà surmonté des difficultés politiques considérables. Nous avons tous fait des sacrifices pour rapprocher nos points de vue particuliers et nous avons cherché à travailler dans l'esprit de cette Conférence qui est et doit être un esprit d'apaisement, de conciliation et de solidarité entre les peuples.

Voilà pourquoi, Messieurs, malgré les difficultés, je termine en exprimant notre foi profonde et inébranlable dans le succès final de notre oeuvre commune. Cette oeuvre, je n'en doute pas, marquera le commencement d'une nouvelle période de vie européenne, d'une période de collaboration active et confiante pour le bien des peuples, pour le progrès de l'humanité entière.

**Le Président** - *parle en italien* :

Je donne la parole à M. le Jonkheer van Karnebeek.

**M. van KARNEBEEK** (Pays Bas) - *parle en français* :

Qu'il me soit permis, M. le Président, d'ajouter quelques paroles aux vôtres, paroles que la Délégation néerlandaise se propose d'émettre en faveur des résolutions que la Seconde Commission nous a soumises.

Lorsque le Gouvernement néerlandais eut connaissance du programme de la Conférence de Gênes, les propositions relatives aux questions financières ne manquèrent pas d'éveiller son vif intérêt. Pendant les dernières années, les problèmes internationaux ont fait dans les différents pays l'objet d'études approfondies de la part d'hommes compétents. Permettez-moi, Messieurs, de rappeler le mémorandum bien connu qui, en 1920, prit forme à Amsterdam et auquel des hommes de marque dans le domaine de la science et de la pratique financière, appartenant à différents pays, donnèrent leur collaboration et le prestige de leur nom.

Nous nous trouvons maintenant en présence des résultats des travaux de la Seconde Commission. La Délégation néerlandaise tient à exprimer son adhésion intégrale et entière aux conclusions auxquelles cette Commission a abouti.

Sur divers points de nature capitale, l'accord put s'établir malgré les difficultés et la complexité des problèmes. Il a été posé entre nous, comme condition essentielle pour la reconstruction économique de l'Europe, que chaque Etat doit parvenir à équilibrer son budget. Un programme détaillé a été élaboré qui indique à chaque pays la voie vers le rétablissement de l'étalon d'or respectif. Au sujet du problème délicat de la dévaluation de la monnaie, une formule heureuse qui tient compte des conditions différentes des divers pays, et le projet d'une coopération de haute importance entre les Banques centrales d'émission, sont présentés à nos yeux comme le premier fruit tangible de la Conférence dans un avenir rapproché.

Par la participation à la Conférence de Gênes d'un si grand nombre d'Etats représentés par leurs spécialistes les plus éminents, dont le prestige moral s'impose dans les conclusions auxquelles cette Conférence a abouti, l'oeuvre de Bruxelles a été dépassée. La Délégation néerlandaise espère que ces résultats marqueront le commencement de la restauration de l'Europe et de l'équilibre économique qui se trouve si profondément atteint.

Pendant, comme la Commission des Experts l'a déclaré dans son rapport, on ne peut espérer rétablir définitivement les changes ou la prospérité économique de l'Europe, sans que le problème des dettes internationales n'ait été examiné. En effet, ce problème domine la situation économique de l'Europe. Tant qu'il n'aura pas été résolu par les parties directement intéressées - et parmi elles, la grande République américaine vers laquelle se porte la pensée - les principes financiers les plus salutaires et les plus incontestables resteront à l'état de morale économique, quels que soient les efforts avec lesquels ils auront été posés et la sincérité et la volonté des peuples qui voudront en assurer l'application.

M. le Président, en nous rendant à Gênes, les vœux et les espérances de bien des peuples nous ont fait cortège. Sous la menace de la crise économique qui s'aggrave, ces peuples ont suivi nos délibérations dans l'espoir d'en voir sortir la perspective d'une réalité nouvelle et meilleure. La Délégation hollandaise forme le vœu que la Conférence de Gênes, dont la seconde Commission s'est acquittée de sa tâche dans la mesure du possible, soit suivie, dans un avenir rapproché, de la réalisation des conditions et solutions nécessaires au rétablissement définitif d'un état de

stabilisation et de repos économique qui permettra à l'Europe de reprendre confiance et de profiter, dans un esprit de concorde, de l'oeuvre importante accomplie dans cette ville hospitalière.

*Le Président - parle en italien :*

Je donne la parole à M. Schulthess, délégué de la Suisse.

**M. SCHULTHESS** (Suisse) - *parle en français :*

La Délégation suisse apporte son adhésion aux résolutions votées par la Commission financière et donne son plein appui aux considérations présentées par la Délégation néerlandaise.

Nous sommes persuadés, en particulier, que la réunion prochaine des Banques centrales et surtout la collaboration permanente de ces Banques, pourra exercer, à l'avenir, une influence salutaire sur le marché des changes et faciliter, dans une certaine mesure, les opérations de crédit.

Nous voyons avec satisfaction la formation à brève échéance d'un consortium financier international et d'associations nationales dont l'activité, si elle est bien dirigée, aura des effets bien-faisants pour la reconstruction économique de l'Europe.

Nous reconnaissons toute la valeur technique et la portée à long terme des conclusions auxquelles est arrivée la Commission financière relativement à l'assainissement monétaire et aux conditions qui sont désirables pour l'obtention de crédits.

Mais nous devons constater que la plupart de ces résolutions ne sont pas d'une application immédiate, et qu'il convient pour restaurer la confiance si nécessaire dans les opérations commerciales, financières et industrielles entre nations, de résoudre préalablement des problèmes d'ordre politique, social et moral.

D'autre part, sans anticiper sur les résultats des délibérations de la Commission économique, il nous sera permis de souligner que les questions économiques et financières du temps présent ne sont pas séparées par des cloisons étanches, mais que bien plutôt les questions financières, et en particulier celles de la monnaie et des changes, réagissent avec la plus grande intensité sur la situation économique.

C'est ainsi que les facteurs principaux de la politique commerciale d'avant-guerre, les droits de douane à l'entrée et à la sortie et les

facilités ou les restrictions d'importation n'ont plus qu'une importance relativement secondaire, si on compare leur importance à celle de la dépréciation de certaines monnaies et des oscillations brusques et fréquentes des changes.

C'est ainsi qu'un pays dont la monnaie s'avarie progressivement peut faire une concurrence ruineuse aux autres nations et que ce pays est à peu près fermé aux importations de produits fabriqués.

Il y a, dans ce fait, une des principales causes de la crise si douloureuse dont souffre l'Europe, et qui se traduit par le chômage dans les Etats à monnaie saine ou relativement saine, et par la compression extrême du pouvoir d'achat et de consommation dans ceux à monnaie très dépréciée.

Les résolutions de la Commission financière, quelque sages et recommandables qu'elles soient, n'apporteront pas, hélas, de remède d'une efficacité immédiate ou à brève échéance.

Et cependant la Conférence de Gênes avait fait naître de grandes espérances. De plus, la situation si sérieuse du temps présent menace de s'aggraver encore et de devenir inextricable si l'on ne trouve pas le moyen de remettre un peu d'ordre dans le chaos monétaire.

Or, une des principales causes de la dépréciation des monnaies et de l'affaissement des changes, doit certainement être cherchée dans l'endettement des Etats et, comme le dit très bien le rapport des experts, il n'y a pas d'espoir de restaurer les monnaies et de rétablir le bien-être économique en Europe, avant que le problème des dettes internationales ait été résolument abordé.

Sa solution ou ses solutions ne sont pas du domaine de la Conférence de Gênes et le travail fait ici ne peut être considéré que comme une entrée en matière. Mais qu'il nous soit permis, après la Délégation néerlandaise, d'exprimer l'espoir que ceux qui sont appelés à diriger les destinées des nations, n'hésiteront pas à envisager et à résoudre d'un commun accord, avant qu'il soit trop tard, le grand problème de l'endettement international, car, des solutions qu'il recevra, dépend en grande partie la restauration économique de notre continent.

*Le Président - parle en italien :*

Je donne la parole à M. Tchicherine, délégué de la Russie.

M. TCHICHERINE (Russie) - *parle en français* :

Messieurs,

L'adoption des résolutions proposées aujourd'hui par la deuxième et par la quatrième Commission est le premier acte international général auquel participe la Russie, après un isolement de quatre années. Cet événement, qui marque une époque, exige cependant de notre part des explications et des réserves qui sont la conséquence de la situation internationale spéciale dans laquelle la Russie s'est trouvée pendant cette période, et dans laquelle elle se trouve encore en partie. La Délégation russe a fait tous ses efforts pour participer de son mieux aux travaux des Commissions, mais elle a dû se convaincre, dès les premiers pas, que la situation qui a été créée durant les dernières années en Russie, ne lui donnait pas le moyen de prêter à ces travaux un concours aussi complet qu'elle l'aurait désiré. Elle aurait accueilli avec la plus grande joie la possibilité d'apporter aux travaux des Commissions, dans leur intégralité, la contribution des idées neuves et fécondes qui s'élaborent sous l'influence des grands changements historiques. Son isolement de ces dernières années ne lui a malheureusement pas permis de prendre dans ces Commissions une part aussi active qu'elle l'aurait voulu. Les travaux et les décisions d'une série de conférences ou de délibérations internationales précédentes, qui ont examiné les mêmes questions que celles soumises aujourd'hui aux Commissions, lui étaient restés inconnus. Jusqu'à présent, dans beaucoup d'Etats, la Russie n'a pas de représentants, même officieux. Elle n'a donc pu être renseignée que très imparfaitement sur les mesures de ces dernières années dans le domaine des finances, du commerce et des transports. La Délégation russe a néanmoins fourni un grand travail au sein des Commissions. A la 2ème Commission, un grand nombre de ses propositions ont été adoptées par la Sous-commission des experts. En même temps, je dois déclarer que les réserves présentées par les représentants russes dans la Commission pour être inscrites au procès-verbal, sont maintenues, et je les confirme ici encore une fois. En particulier, la Délégation russe déclare que la Russie réserve sa liberté d'action pleine et entière vis à vis des résolutions qui établissent un lien quelconque entre les décisions de la Commission financière et la Société des Nations et ses organes. La Délégation russe juge néces-

saire aussi de faire ressortir l'impossibilité pour la Russie, dans sa situation économique actuelle, et vu l'existence en Russie du système nationalisé du commerce extérieur, de se désister d'un contrôle sur les opérations de changes de la part de l'Etat qui, par la résolution 14, a été reconnu nuisible et devant être aboli.

La Délégation russe, tout en se ralliant au vœu exprimé dans la résolution quant aux crédits, estime que la reconstruction économique de l'Europe ne pourra être accélérée que si les secours financiers apportés par les Etats forts aux Etats faibles s'effectuent non seulement par la voie de crédits privés, mais aussi par des emprunts de gouvernement à gouvernement. La Russie notamment se trouve dans des circonstances exceptionnelles qui, d'après les termes de l'alinéa 16, rendent possibles des emprunts de gouvernement à gouvernement. Par rapport à la résolution 19, la Délégation russe souligne que si des consortiums internationaux sont créés pour la reconstruction financière, ils doivent se maintenir strictement sur le terrain de cette résolution, qui établit que des consortiums semblables ne doivent pas créer de monopole. Saluant les paroles de M. le Délégué de l'Italie, qui nous disait que c'est uniquement une politique de paix entre les Nations qui peut nous conduire à l'équilibre des budgets, la Délégation russe s'y associe pleinement, considérant que l'assainissement financier du monde ne peut être réalisé que sous la condition d'un désarmement général et que l'intérêt universel de toutes les Nations doit l'emporter sur les intérêts privés d'individus et de petits groupes. La Délégation russe recommandera à son gouvernement de réaliser, autant que cela sera possible, les décisions des Commissions, adoptées avec sa participation et son consentement. Je dois ajouter cependant que le Gouvernement Russe sera placé dans une situation difficile du fait que l'examen plus détaillé, et la mise en vigueur de plusieurs décisions des Commissions, ont été confiés aux organes techniques de la Société des Nations à laquelle la Russie ne participe pas et qu'elle ne reconnaît pas, - ce qui a été souligné à maintes reprises par les représentants russes dans les Commissions. C'est avec ces réserves que la Russie adhère aux résolutions de la 2ème Commission, et elle fait les mêmes réserves pour la 4ème Commission de la Conférence de Gênes, en exprimant sa conviction profonde que, seule, la collaboration économique des deux mondes, basés sur deux

systèmes opposés de propriété, amènera un assainissement financier, économique, et aussi politique, de caractère universel.

Le **President** - *parle en italien*:

Je donne la parole à M. Rathenau, délégué de l'Allemagne.

M. **RATHENAU** (Allemagne) - *parle en français*:

Le monde constatera avec satisfaction que les Commissions dont on vient de relire les thèses, ont fait d'excellente besogne scientifique. Elles ont, pour la solution des graves questions financières et économiques, trouvé des formules dont la portée dépasse tout ce qu'on a imaginé. La Commission des finances a fait très justement allusion à des thèses identiques, que mon gouvernement a déjà posées au mois de janvier 1920.

Nous voyons donc que ces thèses si claires ont été propagées depuis deux ans. Malheureusement, on ne leur a donné aucune suite. Depuis 1920, on a vu le marché mondial périlcliter de façon déplorable. L'importance du commerce mondial, qui, encore en 1920, était presque le même qu'avant la guerre, n'a cessé de diminuer en 1921; il a diminué d'au moins un tiers, si ce n'est pas de la moitié, par rapport aux temps d'avant-guerre. Le décroissement des ventes internationales provoque une réduction constante du pouvoir d'achat, réduction qui entraîne, dans une grande partie du globe, un chômage fatal, d'une extension et d'une durée extrêmes. Notre Sous-commission pour les questions ouvrières a relevé presque 10 millions de chômeurs dans le monde, ce qui représente, si l'on tient compte de l'ensemble des familles, l'équivalent de tout un grand peuple civilisé, dont les membres sont animés de la ferme volonté et du désir ardent de travailler, mais qui n'ont pas la possibilité de le faire. Les raisons de cette situation déplorable ont été démontrées de façon claire, par les meilleurs experts du monde réunis à Gênes: ce sont surtout les charges énormes qui résultent des obligations de la guerre. Ces charges ont provoqué des difficultés économiques, que sont venues encore aggraver certaines des mesures de la politique d'après-guerre. Les experts disent: «Si un pays est tenu à des obligations en faveur de l'étranger, ces obligations devront pouvoir être réglées par des ventes de marchandises». Pour effectuer ces ventes, il faudrait des marchés à pouvoir d'achat assez développé. Or, le marché

mondial d'aujourd'hui n'a nullement l'ampleur nécessaire pour faire face à la dette des Etats du monde. Nous avons dressé un compte, basé sur des estimations, assez juste toutefois, dans certaines limites. D'après ce calcul, le montant total de l'exportation mondiale devrait être doublé pour permettre le paiement des intérêts et un faible amortissement des dettes de guerre contractées par les principaux Etats. Le marché mondial, au lieu d'être doublé, est actuellement réduit d'un tiers sinon de la moitié par rapport aux conditions d'avant-guerre. De là, les conséquences financières et économique si déplorables que notre Commission financière a mises clairement en lumière; les charges énormes sous lesquelles gémissent les nations doivent mener d'une part à la perturbation des marchés dans les pays créditeurs, d'autre part à la dépréciation constante de la monnaie dans les pays débiteurs.

Il faut ajouter une réduction continuelle du pouvoir d'achat dans le monde, car tel est le cercle vicieux: des pays débiteurs contraints de se procurer des devises étrangères par l'exportation de leurs marchandises, se trouvent en âpre concurrence avec leurs créanciers sur les mêmes marchés; les pays débiteurs encore davantage contraints de vendre et ne pouvant vendre suffisamment; pour cette raison, leur change baisse et amène une baisse passagère du prix de leurs marchandises. Mais ces ventes forcées n'amènent pour ces pays ni l'aisance ni un pouvoir d'achat plus grand à leur profit. Les débiteurs doivent remettre une grande partie des devises aux créanciers. Malgré un travail acharné, la valeur de leur monnaie baisse. Il ne leur en reste pas assez pour couvrir leurs propres besoins; leur pouvoir d'achat diminue, le marché mondial se réduit dans les mêmes proportions. Pour protéger leurs marchés, les pays créanciers dressent, contre l'importation des marchandises de leurs débiteurs, une barrière d'interdictions et de surtaxes d'importation. Il s'ensuit évidemment que les débiteurs, contraints de se procurer des moyens de paiement en dépit de tous les obstacles, se voient forcés de réduire de nouveau la contrevaletur de leur production nationale: d'où nouvelle baisse du change des débiteurs, nouveau chômage chez les créanciers, nouvelles mesures de lutte commerciale. Par un cercle vicieux, le fardeau de l'endettement international change toute mesure de défense en une aggravation de la crise; et cela ne cessera pas, à moins que les peuples ne réussis-

sent, ne veuillent agir, comme des hommes, qui, enfermés dans une pièce étroite, se prennent tous à la gorge au lieu de se mettre d'accord pour se libérer. La théorie est bien nettement reconnue et déclarée, en partie même, depuis quelque temps déjà; ce qui nous manque jusqu'ici, c'est la pratique. Nos experts nous disent: «La crise peut être guérie par des mesures financières et économiques combinées». Le rétablissement des changes est la condition primordiale, le rétablissement des marchés de commerce se produira en même temps. Il faudra, de toute façon, venir au secours des faibles. La stabilité de leurs changes est la condition du rétablissement de leur pouvoir d'achat et du rétablissement du marché mondial, la prémisses indispensable d'un nouveau progrès économique et technique et enfin de la civilisation tout entière. Il faudra donc combiner étroitement des moyens financiers et économiques, et, ce qui est le plus important, il faudra les utiliser, les mettre en pratique aussitôt que possible. De cette Conférence de Gênes le monde n'attend pas uniquement des thèses, des théories. Nous espérons toujours que les représentants des grandes Nations feront preuve, devant les nécessités économiques et sociales urgentes, d'une volonté de coopération énergique, efficace et immédiate.

Le **President** - *parle en italien* :

Le débat général sur la motion de la Commission financière est clos. Nous allons passer à la discussion des articles séparés des propositions soumises par la Commission. Il n'est pas nécessaire de donner lecture du texte complet des articles: au fur et à mesure que j'indiquerai le numéro, s'il n'y a pas d'observations, l'article sera considéré comme adopté. Si vous désirez prendre la parole, il faudra le faire au moment où le numéro qui vous intéresse sera appelé. Nous mettons aux voix les conclusions de la Commission financière.

\* \* \*

*Les résolutions Nos 1 à 7 sont adoptées.*

\* \* \*

Le **President** - *parle en italien* :

Je donne la parole à M. Bertone, délégué de l'Italie.

M. **BERTONE** (Italie) - *parle en italien* :

Il y a dans les résolutions de la Commission financière un point central auquel sont subordonnées toutes les autres questions. Il figure au nombre des sujets d'étude soumis à l'examen de cette Conférence par le programme établi à Cannes; c'est celui qui se rapporte à l'assainissement des finances publiques.

Sur cette question de l'assainissement des finances des différents Etats, la Délégation italienne a eu l'honneur de formuler dans le projet présenté par elle à la Conférence, certaines propositions dont la substance a été reproduite dans les résolutions adoptées par les Sous-commissions de la Monnaie et des Crédits.

Le rétablissement des finances publiques constitue la condition préalable nécessaire pour arriver à la restauration monétaire des différents Etats; c'est vers ce but que doivent converger les efforts avisés de leurs Gouvernements. Mais assainissement des finances ne veut pas dire seulement augmentation des recettes; cela signifie, avant tout, réduction des charges budgétaires, si l'on ne veut pas tarir, par des impositions fiscales excessives, les sources de la richesse des Etats; c'est de cette conception que s'inspire la septième résolution de la Commission financière. Si le vœu qu'elle présente doit donc être accueilli par les Gouvernements, il conviendra que tous les Etats se mettent strictement au régime de l'économie la plus vigilante.

Il s'agit là, il est vrai, de mesures qui concernent la politique intérieure des divers Etats en particulier; chacun d'eux est libre de déployer, comme il le juge bon, son action dans ce domaine. Mais la Commission financière a estimé, toutefois, qu'il convenait d'indiquer, dans ses résolutions, la procédure qui lui paraissait la plus propre à obtenir ces résultats et elle a émis aussi le vœu, dans la résolution N.º 17, que les pays qui, pour sortir de la situation défavorable où ils se trouvent, ont besoin d'assistance sous forme de crédits, donnent la preuve d'avoir fait les efforts nécessaires pour assainir leur système financier.

Ce vœu de la Commission était nécessaire pour que les résolutions relatives à l'oeuvre d'assainissement financier des différents Etats n'apparaissent pas seulement comme une répétition académique de principes répandus partout et de formules déjà connues, mais qu'elles présentent une valeur réelle plus grande se manifestant par la volonté arrêtée de la Conférence de pousser

les Nations les plus atteintes à se vouer résolument à l'oeuvre de reconstitution de leurs finances; en ce sens que l'accomplissement de cet effort puisse leur être demandé à titre de condition nécessaire pour que ces Nations aient droit à une assistance financière de la part d'autres Nations.

La Commission a constaté sous ce rapport que la connaissance exacte des conditions financières des divers Etats est un élément nécessaire pour créer et maintenir la confiance réciproque. C'est à une institution internationale déjà existante — la Société des Nations — qu'a été confiée la tâche de veiller à la coordination et à la publication des données relatives à la situation budgétaire des Etats, données qui devront être publiées périodiquement et transmises par eux à la Société. Pour donner même une portée plus générale et plus complète à ce vœu, on a demandé que ces publications se rapportent également aux Etats qui ne font pas partie de la Société des Nations.

Ces vœux répondent, dans leur substance, à ceux que la Délégation italienne avait présentés dans son exposé du problème de l'assainissement des finances publiques; ils font, en même temps que tous les autres vœux émis par la Commission financière, l'objet de l'adhésion pleine et entière de l'Italie.

Puisse la réalisation de ces vœux apporter sa contribution à la reprise, dans un esprit plus large et plus confiant, des rapports internationaux, à l'épanouissement nouveau de la vie économique des divers pays et au bien-être de tous les peuples!

\* \* \*

*Les articles 8-13 sont adoptés.*

\* \* \*

Le **Président** - *parle en italien* :

Je donne la parole à M. Gomes, délégué du Portugal.

**M. Gomes** (Portugal) - *parle en français* :

L'évasion des capitaux étant la cause principale de l'inflation et de la baisse des changes, je désirerais voir inviter les Etats-Unis à s'occuper de cette affaire en dehors de la Société des Nations dont ils ne font pas partie, autrement on n'aura jamais aucun moyen de fiscaliser cette affaire des capitaux.

\* \* \*

*Les articles 14-19 sont adoptés.*

\* \* \*

Le **Président** - *parle en italien*:

L'ensemble des résolutions financières est adopté.

\* \* \*

L'ordre du jour nous amène maintenant à l'examen du rapport de la Commission des transports. La parole est au rapporteur de cette Commission.

**M. JASPAR** (Belgique) - *parle en français*:

Messieurs,

Le texte du rapport que la Commission des transports a l'honneur de soumettre à votre approbation est sous vos yeux.

Il vous apparaîtra que ce rapport comporte deux parties :

a) le texte du projet de résolutions en 8 articles;

b) le texte de diverses réserves formulées par quelques délégations.

Ainsi que le Président, en titre, de cette Commission, M. Theunis, momentanément rappelé à Bruxelles par les impérieux services de sa charge, l'avait préconisé dans son discours inaugural, la Commission des transports a basé son travail sur l'étude des articles 58 à 61 du rapport des experts de Londres.

La substance de ces 4 articles se retrouve dans le projet de résolutions que nous vous soumettons. Ce fait prouve que presque toutes les puissances représentées à Gênes ont été d'accord pour reconnaître, de cette façon, la clairvoyance des experts de Londres et l'esprit d'équité dont il firent preuve en élaborant leur rapport.

La Commission des transports a étudié à Gênes la restauration et l'amélioration du trafic international par voie ferrée et par voie d'eau.

Lourde tâche! mais grandement facilitée, toutefois, grâce à l'oeuvre féconde accomplie par la Société des Nations en avril 1921 à Barcelone, grâce également au travail excellent poursuivi à Porto Rose en novembre 1921. Je rends hommage ici également à ceux des experts présents déjà ou à Barcelone ou à Porto Rose et qui ont bien

voulu apporter leurs connaissances à l'oeuvre que Gênes a pû, pour une large part, accomplir grâce à eux.

Ces deux Conférences avaient pratiquement fait un véritable inventaire des difficultés en matière de transports qui sont, depuis la fin de la guerre, le triste lot d'un grand nombre de puissances. Elles avaient formulé, rédigé, approuvé des conventions, voeux ou recommandations tendant à atténuer ces difficultés, en résolvant, dans le sens de l'intérêt général, de multiples problèmes techniques. La Conférence de Gênes s'ouvrit; elle créa, dans son sein, la Commission des transports.

Cette Commission ne pouvait mieux faire que de soumettre ses textes judicieux à un nouvel examen, et demander aux Puissances, représentées à Gênes, dans quelle mesure elles s'en déclaraient satisfaites, ou quelles étaient les améliorations qu'elles désiraient voir y apporter.

La suggestion que fit le Président d'orienter nos travaux dans ce sens, rencontra l'approbation générale: nous nous mêmes donc à la besogne.

Aujourd'hui, Messieurs, nous vous apportons un projet de résolutions généralement adopté par la Commission des transports, et qui rencontrera, nous l'espérons, votre assentiment. Vous écouterez, d'autre part, attentivement, j'en suis sûr, le texte des réserves que des puissances ont formulé à l'égard de certains articles de ce projet de résolution. En effet, ces réserves éclairent la situation: elles ont le grand mérite de la franchise; leur ensemble constitue une mise au point aussi nécessaire qu'utile, de ce qui a été fait et aussi de ce qui reste à faire dans ce grand domaine des transports internationaux.

Ce qu'il reste à faire: il est hors de doute que l'oeuvre à accomplir s'effectuera dans ce large esprit de solidarité qui s'est manifesté au cours des débats.

La France veut bien convoquer la Conférence technique prévue à l'article 6 de nos résolutions, et qui doit mettre celles-ci à fruit. Je ne doute pas que ses travaux ne s'inspirent des mêmes principes et du même esprit que ceux de Gênes et je forme des voeux pour son succès complet. Elle y sera aidée par la Société des Nations dans le but de parachever l'oeuvre mise sur chantier ici. Nous l'en remercions sincèrement.

Je dois ajouter à ces remerciements ceux que mérite la Commission financière pour l'appui que ses membres les plus distingués ont prêté à la Section des transports afin d'éclaircir l'épineuse

question des changes, qui trouble si gravement la fixation des prix de revient dans un de leurs éléments essentiels, c'est à dire le prix des transports et entrave ainsi le commerce d'exportation, qui est l'un des facteurs les plus précieux du développement des richesses comme de la paix économique du monde.

Et, avant de me rasseoir, je ne puis, au nom du Gouvernement belge, m'abstenir de remercier une fois de plus la Conférence de Gênes du grand honneur qu'elle a fait à mon pays en appelant le chef de sa délégation à la présidence de l'une de ses plus importantes commissions.

*Le Président - parle en italien:*

Je déclare la discussion ouverte au sujet des Résolutions de la Commission des transports, et je donne la parole à M. Barrère, délégué de la France.

*M. BARRÈRE (France) - parle en français:*

J'appuie cordialement le rapport qui vient de vous être présenté par M. Jaspar et j'ajoute que la Délégation française adhère, sans autre réserve que celle qui est inscrite au rapport lui-même, aux conclusions de la Commission des transports.

*Le Président - parle en italien:*

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit pour la discussion générale elle est donc déclarée close. Nous allons passer à la discussion des articles contenus dans le rapport de la Commission des transports. Mais, peut-être, serez-vous d'avis qu'il vaut mieux suivre une méthode différente de celle suivie pour le rapport de la Commission financière. Tous ses articles sont étroitement liés. Nous allons les examiner ensemble et les proposer en bloc à votre approbation. Si un délégué veut demander la parole, il voudra bien le faire maintenant et ensuite nous procéderons à l'approbation de tous les articles.

Je donne maintenant la parole à Sir Philip Lloyd-Greame, délégué de l'Empire Britannique.

*Sir Ph. LLOYD GREAME (Empire Britannique)-  
parle en anglais:*

La Conférence, il me semble, conviendra que la Commission des transports s'est acquittée de sa tâche d'une façon à la fois complète et pratique. Si elle a pu, en si peu de temps, parcourir en entier le domaine qui lui avait été assigné, ce n'est que par ce que les délégués et les ex-



perts qui leur étaient associés ont reconnu, les uns et les autres, et l'importance du problème et tout ce qu'impliquait l'interdépendance de leurs systèmes de transports respectifs, c'est aussi parce qu'ils ont abordé leur tâche avec la résolution de collaborer à une tentative commune. Le caractère pratique des discussions et des résolutions est dû, pour une bonne part, à l'expérience et à l'habileté de M. Jadot, qui a présidé les deux sous-commissions. Quiconque étudiera les recommandations sera frappé du caractère tout à fait pratique des questions passées en revue et des solutions proposées.

Les transports en Europe ont été profondément affectés par la guerre. Le matériel roulant et les voies ont cessé d'être entretenus et des réseaux entiers ont été désorganisés par le transport de matériel roulant d'une région dans une autre, à mesure que les territoires étaient occupés par les armées ennemies. Depuis la fin de la guerre, un nouvel élément de confusion s'est manifesté, dû aux modifications des frontières politiques qui, dans bien des cas, coupent maintenant les limites des réseaux d'avant-guerre. Le manque de stations frontières convenablement installées, sur les nouvelles frontières, a nui au bon rendement des transports directs; le personnel des chemins de fer a été désorganisé et l'on doit constater des pertes très graves parmi le personnel le mieux entraîné.

Enfin, les fluctuations du change ont créé une difficulté nouvelle au transport international des voyageurs et des marchandises par suite de la difficulté qui en résulte lorsqu'il s'agit de fixer des tarifs directs.

De grands efforts ont déjà été faits pour venir à bout de ces difficultés. De grands progrès ont été réalisés, aussi bien en ce qui concerne l'amélioration du matériel des chemins de fer que la répartition du matériel roulant. Le personnel des administrations de chemins de fer a été réorganisé et les vides ont été comblés. Mais il reste encore beaucoup à faire. La Commission des transports a dû envisager un problème complexe, d'une portée très étendue; elle a cherché à surmonter les difficultés d'ordre pratique d'une façon tout à fait pratique.

Nous avons mis à profit les travaux des conférences précédentes et nous avons approuvé les principes qu'elle avaient proclamés. La manière de faciliter le libre transit par terre et par mer; l'usage réciproque et l'échange du matériel

roulant; le rétablissement de trains internationaux directs pour les voyageurs et les marchandises; la mise en application de tarifs globaux et d'une lettre de voiture unique pour les transports directs; la suppression de retards en douanes dans la mesure où ceux-ci sont imputables aux dispositions prises par les administrations de chemins de fer; la création de stations frontières communes; ce sont là des questions d'ordre essentiellement pratique, qui présentent des difficultés et des délais interminables si on les aborde avec un esprit étroit; mais ce sont aussi des questions qui peuvent être résolues par voie d'entente commune et traitées en commun si on les aborde dans un esprit de mutuelle collaboration. Mais la Commission ne s'est pas contentée de formuler des résolutions. Elle a pris des dispositions effectives afin de les voir appliquer.

En premier lieu, les administrations de chemins de fer se rencontreront à Paris aussitôt que possible afin de mettre en application les mesures d'ordre technique qui sont de leur compétence et de s'entendre sur des recommandations à adresser à leurs gouvernements en ce qui concerne les dispositions qui réclament l'action de ces derniers. Je ne doute pas que cette réunion ne doive aboutir à la création d'un comité permanent des administrateurs de chemins de fer: ceux-ci constitueront pratiquement l'état-major général chargé de coordonner et d'appliquer la politique à laquelle nous souscrivons aujourd'hui.

En second lieu, la Société des Nations a examiné de temps à autre les progrès réalisés et a aidé les nations intéressées à mettre en pratique les dispositions énoncées dans les résolutions.

J'estime que ceci est une tentative de bonne foi, adaptée à l'importance du problème, si les principes recommandés par la Commission sont appliqués, et je suis convaincu qu'ils le seront, en raison de l'unanimité quasi complète avec laquelle ils ont été acceptés, nous entrerons ainsi dans la voie qui nous permettra de redonner à nos travaux un rendement comparable à celui qu'ils avaient avant la guerre.

Nous aurons accompli une oeuvre qui constitue le complément essentiel de la plupart des recommandations que la Commission économique est sur le point de recommander dans un autre domaine, et l'application de ces préceptes apportera la garantie la plus sûre aux mesures financières et de crédit que la Commission financière a esquissées.

Le **Président** - *parle en italien* :

Je donne la parole à M. Peano, délégué de l'Italie.

M. **PEANO** (Italie) - *parle en français* :

Je désire faire la déclaration suivante à propos de l'article 2: le Gouvernement d'Italie ratifiera de suite les Conventions de Barcelone.

Le **Président** - *parle en italien*.

S'il n'y a pas d'observations, les huit articles seront considérés comme approuvés.

\* \* \*

*Les articles sont approuvés.*

\* \* \*

L'ordre du jour est épuisé; avant de lever la séance, je désire exprimer mes remerciements les plus cordiaux aux Commissions qui ont fait un travail si utile et si efficace, à leurs Présidents qui ont présidé leurs débats d'une manière aussi admirable. L'oeuvre accomplie par ces Commissions donne la meilleure preuve des résultats féconds que la Conférence de Gênes peut apporter dans l'intérêt du monde.

Je crois être l'interprète aussi des membres de la Conférence en exprimant mes chaleureux remerciements aux membres des Commissions et à leurs Présidents.

\* \* \*

*La séance est levée à 12 heures 30.*